

Décision relative au retrait d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu la directive 2008/127/CE du 18 décembre 2008,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la lettre d'intention de retrait du 12 novembre 2015, concernant le retrait d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BACTOSPEINE JARDIN LIQUIDE SOVILO***

de la société SCOTTS FRANCE S.A.S.
enregistrée sous le n°2015-5891

Considérant la non soumission des éléments nécessaires au renouvellement des autorisations de mise sur le marché des produits contenant la substance active pyréthrine,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

La directrice générale adjointe
en charge des produits réglementés

Françoise WEBER

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	BACTOSPEINE JARDIN LIQUIDE SOVILO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SCOTTS FRANCE S.A.S. 21, chemin de la Sauvegarde, 69134 ECULLY CEDEX FRANCE
Formulation	Liquide (LI)
Contenant	20 g/L - <i>Bacillus thuringiensis ssp. kurstaki</i> 24 g/L - pyréthrinés
Numéro d'intrant	8400098
Numéro d'AMM	8400098
Fonction	Insecticide
Gamme d'usages	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

Conditions générales de retrait	
Date limite pour la vente et la distribution	30/04/2016
Date limite pour l'élimination, le stockage et l'utilisation des stocks existants	30/04/2017

A Maisons-Alfort, le

23 DEC 2015

La directrice générale adjointe
en charge des produits réglementés

Françoise WEBER

